

## Postulat Christine Chevalley et consorts - Lutte contre les effets de seuil

### *Développement*

Les effets de seuil dans les assurances sociales constituent un phénomène régulièrement dénoncé. Pourtant, ce problème ne semble traité que de façon parcellaire, au gré des dossiers. Il manque une vue d'ensemble du problème, qui permettrait un traitement global. Il est vrai aussi qu'il n'est pas facile d'envisager la question sous un angle unique, car chaque secteur a ses spécificités et plusieurs départements sont concernés.

Les idées ne manquent cependant pas. Ainsi en France, l'ancien président d'Emmaüs, Martin Hirsch, membre du gouvernement français, a proposé un système qui permettrait de prendre en compte l'ensemble des prestations sociales susceptibles d'être obtenues par une personne et, sur cette base, a suggéré une dégressivité qui ne pénalise pas le bénéficiaire d'une ou plusieurs aides sociales désireux de retourner dans la vie active. En d'autres termes, selon ce système, la reprise d'un emploi n'entraînerait qu'une diminution de ces aides d'abord modique, puis grandissante au fur et à mesure que le salaire augmenterait, mais, pendant une période assez longue, permettrait un gain total (aides subsistantes et salaire) supérieur au seul revenu découlant de l'assistance.

Nous savons, comme il a été rappelé plus haut, que divers systèmes connaissent un mécanisme proche, sur le plan cantonal ou fédéral (assurance-chômage par exemple). Nous pensons cependant intéressant d'étudier dans quelle mesure le système préconisé serait applicable dans le canton. Pour ce faire, il faudrait connaître toutes les aides qui peuvent être attribuées à une personne, et leur combinaison éventuelle. Nous pourrions ainsi savoir si le système actuel remplit déjà les attentes que peut offrir le système suggéré ou si, au contraire, il aura plutôt tendance à décourager une personne de reprendre un emploi, à cause de la perte de revenu trop importante qu'impliquerait pour lui une diminution, ou une suppression, des aides auxquelles il a droit.

Nous demandons donc au Conseil d'Etat :

1. d'établir un rapport présentant l'ensemble des aides que peut demander une personne qui y a droit ;
2. d'y mentionner avec précision, avec chiffres à l'appui, les secteurs dans lesquels des mécanismes de lutte contre les effets de seuil sont déjà à l'œuvre et comment ils sont coordonnés avec les aides ou assurances qui en sont dépourvues ;
3. et, enfin, de préciser les conséquences d'un retour en emploi sur le revenu global des personnes concernées, y compris sur le plan fiscal, dans le système actuel.

Sur cette base, les postulants étudieront ensuite la question de savoir si un système global de lutte contre les effets de seuil vaut la peine d'être élaboré pour le canton de Vaud.

Lausanne, le 26 août 2008.

(Signé) *Christine Chevalley et 22 cosignataires*

*L'auteure n'a pas souhaité développer son postulat en plénum.*

**Le président** annonce que la postulante demande le renvoi à commission.

**Le postulat, cosigné par au moins 20 députés, est renvoyé à l'examen d'une commission.**